Nations Unies S/2005/528



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 1er août 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 17 mars 2004 (S/2004/298), par laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, ainsi qu'à votre réponse du 15 avril 2004 (S/2004/299), qui prenait note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Dans le même esprit, je souhaite par la présente lettre vous informer des dernières réalisations et des activités de la Commission mixte. J'ai en effet été appelé à faciliter, par mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Grâce à une allocation de crédit nette d'à peine plus de 9 millions de dollars au titre du budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2004-2005, la Commission mixte a pu faire avancer ce processus sans heurts et pacifiquement et maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. La Commission s'est réunie tous les deux mois depuis octobre 2004. Deux sous-commissions chargées des populations concernées et de la démarcation ont en outre été constituées pour s'occuper de certains aspects spécifiques du travail de la Commission mixte. Vous trouverez ci-après une description de quelques-unes des activités pour lesquelles l'équipe d'appui des Nations Unies a apporté à la Commission mixte un concours fonctionnel, technique et logistique.

Afin de consolider le retrait et le transfert d'autorité dans deux secteurs, la Commission mixte a décidé d'y déployer un certain nombre d'observateurs civils pendant une période de 12 mois à compter de la date du retrait. L'équipe d'observateurs est composée de représentants du Cameroun, du Nigéria et de l'ONU. Jusqu'à maintenant, ses membres ont fait savoir dans leurs rapports que la situation restait calme dans les deux secteurs et que les autorités locales étaient en train de régler les questions soulevées par les populations concernées touchant leurs besoins et leurs droits fondamentaux.

Pour cultiver la confiance entre les parties, la Commission mixte a identifié un certain nombre de projets visant à faciliter la coopération transfrontalière et l'organisation d'activités économiques communes dont les populations des deux côtés de la frontière pourraient bénéficier. Les deux pays ont aussi organisé plusieurs visites officielles réciproques et engagé des discussions sur une

05-46034 (F) 160805 160805

coopération transfrontalière qui déboucherait sur une stabilité et une coopération durables entre eux.

La Commission mixte a pu obtenir des contributions volontaires permettant de défrayer le coût des activités de deux conseillers militaires et d'un juriste spécialisé dans les frontières maritimes. Il s'y ajoute les contributions en nature (appui logistique, notamment sous forme d'hébergement et de transport par voiture, bateau et hélicoptère) apportées par le Cameroun et le Nigéria pour les réunions de la Commission mixte et ses visites de terrain dans les secteurs du lac Tchad, de la frontière terrestre et de la presqu'île de Bakassi.

De surcroît, dans le cadre des mesures de confiance entre les deux pays, la Commission a pris contact avec plusieurs institutions financières et organismes de développement multilatéraux susceptibles de financer des projets visant à stimuler la coopération transfrontalière.

Pour ce qui est de la frontière maritime, les parties sont convenues en juin 2004 d'un plan de travail qui prévoit a) le tracé de la frontière maritime telle qu'elle a été délimitée par la Cour dans son arrêt de 2002, et b) la production d'une carte sur cette base. Il est prévu que le processus de délimitation de la frontière maritime se poursuivra pendant la deuxième moitié de 2005.

Il me fait plaisir de signaler que, depuis ma lettre de mars 2004, les deux pays ont continué de faire des progrès importants et encourageants, avec un appui des Nations Unies très efficace pour son coût. Le 11 mai 2005, j'ai rencontré une quatrième fois les deux Présidents pour examiner avec eux le travail effectué par la Commission mixte. Les deux Présidents ont réaffirmé leur volonté de continuer à mettre en oeuvre pacifiquement l'arrêt de la Cour internationale de Justice et de s'employer ensemble à mener ce processus à bonne fin.

Je tiens à rappeler que le retrait de la presqu'île de Bakassi et le transfert d'autorité prévus pour le 15 septembre 2004 ont été retardés pour des raisons techniques soulevées par l'une des parties. Lorsqu'ils prendront place, nous prévoyons que des observateurs civils y seront déployés pour une période de 12 mois afin de consolider le retrait et le transfert d'autorité, comme cela a été fait dans les secteurs du lac Tchad et de la frontière terrestre.

La démarcation proprement dite, qui devrait s'étendre sur environ 96 semaines, a pris du retard, et la pose des bornes le long de la frontière commencera très probablement en 2006. Avant de procéder à la pose des bornes, la Commission mixte devait en effet veiller à l'exécution du retrait et du transfert d'autorité le long de la frontière terrestre et s'entendre sur les consignes techniques à donner aux géomètres des Nations Unies sur le terrain. Ces étapes ont été franchies récemment, les vérifications sur le terrain ont commencé en mars 2005, et l'on s'attend à ce que les moyens financiers nécessaires pour pouvoir afficher un appel d'offres pour la démarcation sur le site Web du Service des achats soient réunis prochainement.

À ce jour, sur un budget estimatif de 12 millions de dollars pour la démarcation de la frontière terrestre, la Commission mixte a pu réunir 8 150 000 dollars de contributions volontaires, le Cameroun et le Nigéria apportant 3 millions de dollars chacun, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 1 million de livres sterling et la Commission européenne 400 000 euros. Elle a par ailleurs reçu de la Commission européenne des indications encourageantes

concernant le versement éventuel de 4 millions d'euros de contributions volontaires supplémentaires qui lui permettraient de boucler son budget estimatif.

Les Gouvernements canadien, italien, norvégien, suédois et uruguayen ont apporté à la Commission mixte un soutien fonctionnel et technique en nature (en mettant à sa disposition des militaires et des juristes), ce soutien venant s'ajouter à l'appui logistique fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian. La Commission mixte a également pris contact avec des institutions financières et des organismes de développement multilatéraux qui lui ont indiqué qu'ils pourraient éventuellement financer des projets de coopération économique transfrontalière.

Je tiens à souligner que jusqu'en 2003 la Commission mixte a été financée entièrement par fonds extrabudgétaires. En 2004 et 2005, ses activités ont été financées par le budget ordinaire de l'Organisation. Étant donné l'importance des tâches qui restent à accomplir à ce moment crucial des travaux de la Commission mixte, j'ai l'intention de demander pour elle de nouveaux crédits à prélever sur le budget ordinaire de 2006 pour faciliter la mise en œuvre pacifique de l'arrêt de la Cour internationale de Justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**